



POUR LE DROIT
À LA COMMUNICATION

fapt activités
postales
& télécoms



Avril 2025

Un postier en situation de handicap gagne aux prud'hommes :

L'avis d'inaptitude à tout reclassement du médecin du travail de La Poste est annulé !

Le personnel de la PPDC de Montreuil avec l'appui du syndicat CGT Fapt de la Seine Saint Denis a su se mobiliser en signant la pétition en décembre 2023 pour exiger la réintégration immédiate de Monsieur Mohamed B.H. sans conditions !

Le Conseil des Prud'hommes en date du 3 avril 2025 a débouté La Poste concernant l'avis d'inaptitude avec impossibilité de tout reclassement rendu le 16 novembre 2023 par le médecin du travail de La Poste.

La CGT sera plus que jamais vigilante quant au suivi de la réintégration de Mohamed B.H. après la décision exécutoire.



**J'adhère
à la CGT**



info
cgt

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

La Poste a une obligation de maintien dans l'emploi si vous êtes en situation de handicap.

Lorsque le médecin du travail émet un avis d'inaptitude à tous postes, vous pouvez contester cette décision.

Vous disposez de 15 jours seulement à compter de la notification pour déposer une requête en référé devant le conseil des prud'hommes.

Pourquoi c'est important ?

- ✓ Cela peut bloquer toute procédure de licenciement jusqu'au jugement.
- ✓ Cela permet de conserver votre salaire, vos droits et votre dignité.
- ✓ Cela remet en cause un avis d'inaptitude injuste ou sans réelle recherche de reclassement.



N'hésitez pas à contacter le syndicat départemental CGT-Fapt ou le RS CGT de votre service



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris- Case 545- 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00- C.C.P Paris 203676D
Site: www.cgt-fapt.fr Mail: fede@cgt-fapt.fr et Fapt CGT 93 : cgtfapt93@orange.fr Tél. : 06 75 82 88 76